

ENQUETE SUR LA DELIMITATION DE LA MER AU SEIN DES COURANTS LITTORAUX DE SOUSTONS ET VIEUX-BOUCAU

Je suis favorable à la solution n°3 qui place la limite transversale de la mer au pied du barrage principal d'entrée qui sépare l'estuaire du lac marin.

Cordialement,

Chantal Thiercelin